



L'édito du Secrétaire Général
Bruno GASPARI

Sommaire

Edito du SG

Sécurité sociale : vers une austérité programmée sous couvert de rationalisation ?

P.1

Retraites

Intervention de notre SG, Bruno Gasparini sur BFM TV le 7 juin 2025

P.2

Agents de direction

Compte rendu de la RPN Annexes Intéressement du 27 mai 2025 faisant l'objet d'une spéciale LM ADD

P.2

Assemblée Générale du SNFOCOS 69

Les décisions de la CPAM du Rhône au centre des préoccupations

P.3

Classification des Agents de Direction - Evolution du classement des organismes

A l'opacité organisée par le COMEX de l'UCANSS, l'intersyndicale oppose une exigence de transparence

P.4

Classification – Evolution du classement des organismes

Courrier intersyndical du 5 juin 2025

P.6

CNSA – Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

Compte rendu du SNFOCOS de l'INC du 28 mai 2025

P.8

UGECAM

Toujours oubliés du Ségur de la Santé !

P.11

Proches aidants

Court métrage présenté à l'OCIRP le 8 juillet 2025

P.12

Risques psycho-sociaux

« Faire face aux risques psycho-sociaux », sortie du nouvel ouvrage de Jean-Claude Delgènes

P.12

SÉCURITÉ SOCIALE : VERS UNE AUSTÉRITÉ PROGRAMMÉE SOUS COUVERT DE RATIONALISATION ?

À l'approche du PLFSS, un discours alarmiste s'installe : la Sécurité sociale serait en danger, et des réformes « nécessaires » s'imposeraient.

Médias, Cour des comptes, COR : tous convergent vers un même récit de rigueur.

Les projections sont inquiétantes : tensions de trésorerie à l'Acoss dès 2027, déficits cumulés des branches maladie et vieillesse, et même un risque de tutelle par le FMI. En réponse, on évoque la réduction des IJ, le transfert de charges vers les complémentaires, la désindexation des pensions et le recul de l'âge de départ à la retraite.

Ces mesures s'appuient sur l'effet ciseau démographique : moins de naissances, plus de retraités. Mais ce que l'on dit peu, c'est que le déficit de la Sécu reste modéré (2 % du budget annuel), loin derrière celui de l'État (près de 20 %). Pourtant, ce sont les assurés qui paient l'addition, sans remise en cause des exonérations patronales ni hausse des salaires.

Le vrai problème est économique : avec une croissance attendue à 0,6 % en 2025, les recettes stagnent. Plutôt que d'affaiblir notre modèle social, il faut repenser les priorités économiques et fiscales.

La Sécurité sociale est un bien commun. La défendre, c'est refuser que l'équilibre budgétaire serve de prétexte à une régression sociale.

Bruno Gasparini, Secrétaire Général

I RETRAITES

INTERVENTION DE NOTRE SG, BRUNO GASPARINI,
SUR BFM TV LE 7 JUIN 2025



Retraites: "Il est hors de question de faire peser le recul de l'âge de départ à la retraite comme étant la solution absolue", affirme Bruno Gasparini (FO)

I AGENTS DE DIRECTION

COMPTE RENDU DE LA RPN DU 27 MAI 2025 SUR LES ANNEXES INTÉRESSEMENT 2025

Retrouvez dans [la LM spéciale Agents de Direction](#) notre compte rendu de la RPN du 27 mai dernier.

Cette RPN a permis de constater une évolution favorable vraiment nécessaire de la Branche Maladie qui a visiblement tenu compte des impératifs de diminution du nombre des indicateurs nationaux et locaux et de visibilité accrue des efforts attendus et atteignables des organismes.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SNFOCOS 69

LES DÉCISIONS DE LA CPAM DU RHÔNE AU CENTRE DES PRÉOCCUPATIONS

Le 10 juin 2025, l'Assemblée Générale du SNFOCOS 69 s'est tenue en présence d'une quinzaine d'adhérents et de Bruno Gasparini, Secrétaire Général du syndicat. Cet événement a permis d'échanger sur les décisions impactantes de la CPAM du Rhône, notamment la fermeture du **Centre de Soins Médicaux et Infirmiers**, une décision qui suscite de vives inquiétudes.

Fermeture du Centre de Soins Médicaux et Infirmiers : une menace pour l'accès aux soins

La fermeture de ce centre, qui abrite **deux médecins généralistes et deux infirmières**, met en péril la prise en charge de **plus de 1400 patients**, dont **1300 ont leur médecin traitant dans la structure et 300 sont suivis pour une Affection de Longue Durée (ALD)**. La CPAM justifie cette décision par les départs en retraite des praticiens, sans avoir organisé de campagne de recrutement pour assurer la continuité des soins.

Cette fermeture intervient après celle de **deux centres dentaires**, avec une nouvelle vague de suppressions prévue prochainement dans l'agglomération lyonnaise. Ces décisions contribuent directement à la **désertification médicale**, une problématique qui fragilise l'accès aux soins pour de nombreux habitants.

Une politique de santé qui accentue les inégalités

Les centres de soins jouent un rôle **essentiel** en garantissant des **consultations accessibles**, notamment pour les populations les plus vulnérables. La suppression de ces structures **allonge les délais d'attente**, pousse les patients à se tourner vers des **solutions précaires** ou à parcourir de longues distances pour trouver un professionnel disponible. Ces décisions purement **budgétaires** compromettent la continuité des soins et renforcent les **inégalités de santé sur le territoire**.

Face à cette situation, une **mobilisation** est prévue le **25 juin 2025**, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la CPAM.

Réformes de la CAF : des impacts directs sur les agents

L'Assemblée Générale a aussi abordé les **modifications organisationnelles** au sein de la CAF. La mise en place du **projet national sur l'approche populationnelle** entraîne une **spécialisation des agents prestations par domaine**, modifiant profondément leur quotidien professionnel. Bien que leurs préférences soient recueillies, il a été annoncé que leur choix ne serait **pas nécessairement respecté**, suscitant des préoccupations sur l'impact de ces changements.

Institut 4.10 : une restructuration sous tension

L'Assemblée Générale a également mis en lumière la situation préoccupante de l'**Institut 4.10**. Cette structure, répartie sur **15 sites**, subit une **réorganisation** entraînant une **dégradation significative des conditions de travail**. Ce climat de tension a conduit à un **mouvement de grève**, suivi par **40 % des salariés**, soulignant un **profond malaise** face aux réformes en cours. Les résultats du **Baromètre Social Interne (BSI)** sont **très alarmants**, témoignant d'une perte de repères et d'une détérioration du bien-être des agents.

Classification et transposition : des contestations en cours

Enfin, l'Assemblée Générale n'a pas manqué de revenir sur la **mise en place de la nouvelle classification** et son **étape de transposition**. Plusieurs adhérents ont engagé des **procédures de contestation**, appuyés par le SNFOCOS 69, qui reste mobilisé pour leur apporter toute l'aide nécessaire.

Sabine Vavasseur

CLASSIFICATION DES AGENTS DE DIRECTION - EVOLUTION DU CLASSEMENT DES ORGANISMES

A L'OPACITÉ ORGANISÉE PAR LE COMEX DE L'UCANSS, L'INTERSYNDICALE OPPOSE UNE EXIGENCE DE TRANSPARENCE

Comme chaque année au début de l'été, va être publiée la nouvelle mouture du classement des organismes de sécurité sociale.

Sauf que l'année 2025 est exceptionnelle puisque la moitié environ des organismes va être reclassée dans une catégorie supérieure dans le cadre de la rénovation d'une classification des agents de direction qui n'avait pas évolué depuis près de 20 ans.

Cette évolution du classement des organismes doit avoir un impact sur le positionnement et donc sur la situation individuelle de l'ensemble des agents de direction concernés.

Soucieuses de garantir une équité de traitement et d'anticiper l'accompagnement des ADD (et des équipes de direction), les organisations constituées en intersyndicale (SNFOCOS, CGC, CFDT, UNSA) avaient écrit le 23 avril dernier au Président du COMEX de l'UCANSS à la suite de la diffusion d'une proposition de [classement des CAF](#) émanant de la direction générale de la CNAF.

L'intersyndicale avait alors rappelé à Monsieur GRIVEL le souhait des organisations syndicales de pouvoir échanger notamment sur les critères de classement, sans pour autant remettre en cause les prérogatives des Caisses Nationales et du COMEX.

Pour toute réponse, le Président du COMEX s'est contenté de rappeler les termes de l'article 2.3 du protocole du 22 novembre 2024, lequel article stipule que :

« La répartition des organismes dans chaque catégorie définie ci-dessus est réalisée tous les ans par l'Ucanss, à partir des séries continues par branche qui lui sont communiquées au 31 mai de chaque année au plus tard, par chaque organisme national pour l'exercice précédent.

Le tableau actualisé de la répartition des organismes dans chaque catégorie est entériné

annuellement par le Comité exécutif de l'Ucanss, communiqué aux Caisses nationales, et diffusé à l'ensemble des organismes ainsi qu'à l'ensemble des organisations syndicales nationales représentatives du personnel de direction ».

CLASSIFICATION DES AGENTS DE DIRECTION - EVOLUTION DU CLASSEMENT DES ORGANISMES

A une réflexion ouverte dans le cadre d'un dialogue social de bon aloi, le Président du COMEX de l'UCANSS oppose donc une fin de non-recevoir, et cautionne donc l'opacité organisée par les caisses nationales sur les critères déterminant l'évolution du classement des organismes au sein de chaque branche.

Cette position nous est apparue suffisamment grave pour justifier une réaction.

Le SNFOCOS, en lien avec les autres organisations de l'intersyndicale, a donc répliqué par l'envoi d'un courrier adressé à Monsieur GRIVEL le 5 juin dernier.

Comme vous pourrez le lire [dans ce courrier](#), l'intersyndicale tout en souhaitant le maintien d'un dialogue fait savoir à Monsieur GRIVEL qu'elle prend acte de son refus d'associer les organisations syndicales à toute réflexion sur les critères de classement, mais qu'elle ne renoncera pas à son exigence de transparence.

Il est en effet hors de question d'accepter cette opacité dès lors que l'équité de traitement doit être garantie entre branches, entre organismes, et que pour le SNFOCOS l'évolution de la situation individuelle d'un agent de direction est de droit dès lors qu'il/elle exerce dans un organisme reclassé dans une catégorie supérieure.

Agents de Direction, Chères et Chers Collègues, Soyez Vigilant(e)s

**La Commission des Agents de Direction du SNFOCOS est là pour vous conseiller
et vous accompagner dans la défense de vos droits.**

N'hésitez pas à nous contacter : snfocos@snfocos.fr

CLASSIFICATION – ÉVOLUTION DU CLASSEMENT DES ORGANISMES

COURRIER INTERSYNDICAL DU 5 JUIN 2025



Monsieur Nicolas GRIVEL
Président du Comex de l'UCANSS
CNAF
32 avenue de la Sibelle
75685 Paris cedex 14

Paris, le jeudi 5 juin 2025

Nos réf. : 0117 - 2025

Objet : Classification – Evolution du classement des organismes

Monsieur le Président,

Constitués en intersyndicale, nous vous avons écrit pour vous-demander la mise en place d'un accord de méthode et d'un dispositif de suivi dans le cadre de l'évolution du classement des organismes compte tenu de son impact sur la situation des agents de direction.

Cette évolution, très attendue, constitue en effet l'un des points majeurs de la difficile négociation qui a abouti à la signature du protocole d'accord du 22 novembre 2024 relatif à la classification des emplois et au dispositif de rémunération de ces derniers.

C'est pourquoi, nous en appelons au Président du COMEX de l'UCANSS afin que la mise en œuvre de ce protocole intervienne dans le cadre d'un dialogue social digne de ce nom, garantissant unicité de mise en œuvre et égalité de traitement.

Nous regrettons que vous vous soyez limité, dans votre courrier de réponse du 28 avril, à nous rappeler les termes de l'article 2.3 du protocole précité, en soulignant au demeurant que vous ne faisiez que « *recondui(re) la procédure en vigueur depuis le précédent accord de classification* ».

Nous déplorons que nous ne partagions pas la même vision de ce que doit être un dialogue social de qualité et adapté à la situation.

Sans remettre en cause les dispositions de l'article 2.3, nous étions venus vers vous afin de leur donner une autre force que celle de l'habitude, à l'heure où va entrer en vigueur la première révision de notre classification depuis 20 ans.

Nous vous proposons d'associer l'ensemble des parties prenantes à la négociation à toutes les étapes de sa mise en œuvre dans le respect des prérogatives des uns et des autres. Tel n'est manifestement pas votre souhait.



CLASSIFICATION – ÉVOLUTION DU CLASSEMENT DES ORGANISMES

A l'insuffisance des mesures consacrées à la révision de notre classification vient donc s'ajouter le refus de donner aux organisations syndicales une vision anticipée sur l'impact que ne manquera pas d'avoir l'évolution du classement des organismes sur la situation individuelle des agents de direction concernés.

Dont acte. Nous attendrons donc la publication du nouveau classement, « diffusé à l'ensemble des organismes ainsi qu'à l'ensemble des organisations syndicales nationales représentatives du personnel de direction » comme le prévoit l'article 2.3.

Mais nous ne renoncerons pas à l'exigence de transparence au sujet de laquelle un engagement avait été pris dans le cadre des négociations.

Cette transparence – de droit - doit s'appliquer en tout premier lieu aux critères déterminant l'évolution du classement des organismes dans chaque branche.

Les éléments d'ores et déjà portés à notre connaissance concernant ce classement nous ayant interpellés, nous vous demandons par la présente l'organisation d'une rencontre dès diffusion du classement actualisé des organismes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

CFDT SNPDOS



Monsieur Alain JOZROLAND

SNPDOS CFE-CGC



Madame Mireille DISPOT

SNFOCOS



Monsieur Bruno GASPARINI

UNSA ADOSS



Monsieur Vincent LEPRINCE

Copie : Madame la Directrice de l'UCANSS

CNSA – CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE

COMPTE RENDU DU SNFOCOS DE L'INC DU 28 MAI 2025

Maëlig Le Bayon, Directeur Général de la CNSA, a présenté [le bilan des actions menées en 2024](#) dans le cadre de la COG 2022-2026.

A souligner :

- la refonte du site de la CNSA et une intensification des actions relatives à l'accès aux droits et le déploiement d'annuaires, notamment en ce qui concerne les sites <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr> et <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr>
- le déploiement d'une expérimentation de SI APA dès 2026 dans quelques départements en vue d'une généralisation.

Mais une information lacunaire en matière de qualité et sécurité des prises en charge

Pour le SNFOCOS, la publication des rapports relatifs aux inspections réalisées à la suite de l'affaire ORPEA n'est pas une réponse suffisante.

Comme le SNFOCOS l'a regretté : rien ou presque en ce qui concerne la qualité et la sécurité des prises en charge. Les moyens dédiés à l'inspection ne sont pas à la hauteur des enjeux et quel crédit accorder à des inspections majoritairement réalisées « sur pièces » ? La prévention des risques est inexistante en l'absence d'une politique de qualité et de sécurité digne de ce nom. La CNSA n'a ainsi aucune visibilité sur les signalements concernant les établissements et services médico-sociaux.

Selon le DG de la CNSA la qualité et la sécurité des prises en charge est du ressort des ARS. Pour le SNFOCOS il est urgent que les pouvoirs publics octroient davantage de prérogatives (et de moyens) sous contrôle direct de la CNSA avant que ne surgissent d'autres affaires ORPEA.

Une CNSA coupée du terrain – La nécessité de la doter de relais et la proposition du SNFOCOS de développement de partenariats inter-branches

Sur un plan général, le SNFOCOS partage le constat du DG de la CNSA relatif à l'insuffisance des relais de cette dernière sur le terrain. Les ARS se considèrent comme telles, mais la CNSA n'est pas qu'une « caisse » et ne peut être privée d'un réel pouvoir de contrôle des politiques régionales ni de leviers d'actions.

Le DG de la CNSA ayant évoqué ses difficultés à réunir autour d'une même table régionale l'ARS, les départements, les CPAM, les CAF, le SNFOCOS a plaidé en faveur de la mise en place de relais territoriaux de la CNSA permettant d'assurer une coordination des politiques médico-sociales dans laquelle les CAF et les CARSAT notamment doivent être reconnues comme des partenaires essentiels.

CNSA – CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE

Un effort à conforter sur les parcours

Le SNFOCOS a souligné en particulier l'enjeu du développement d'alternatives à l'hébergement classique, en l'occurrence de l'accueil de jour mais aussi de l'accueil de nuit.

La CNSA entend agir en la matière, citant notamment son action en faveur du renforcement de l'accueil de nuit et de week-end pour les enfants en situation de handicap.

Quelques constats regrettables cependant en réponse aux interrogations du SNFOCOS :

- la CNSA n'entretient aucun lien avec les services d'aide à domicile ... tout en reconnaissant qu'il serait pertinent
- les organismes gestionnaires ne remplissent pas leurs données sur l'outil Trajectoire ... le SNFOCOS partage l'avis de la CNSA selon lequel cette démarche devrait être rendue obligatoire

Ressources humaines : des constats accablants et propos affligeants sur les UGECAM

Le DG de la CNSA a fait mention de la publication du premier rapport de branche, dans l'esprit du rapport « charges et produits » de la CNAM.

Le SNFOCOS a souligné en séance la qualité de [ce document](#) tout en regrettant qu'il n'ait été porté à l'ordre du jour de l'INC, dont la dimension RH était absente, alors qu'elle devrait être placée au cœur de nos échanges.

Ce rapport de branche montre l'insuffisance (persistante) de l'attractivité des métiers et du taux d'encadrement dans les établissements et services médico-sociaux (ESM). A cela viennent s'ajouter de très fortes disparités entre départements.

La CNSA y dresse par ailleurs des constats accablants en matière de recrutement et de fidélisation des personnels, ainsi qu'en **matière de qualité de vie et de conditions de travail des quelques 700.000 personnes qui travaillent au sein des ESMS** (dont la moitié en EHPAD).

En réponse à une interrogation du SNFOCOS le DG de la CNSA a reconnu que les structures médico-sociales ne disposaient pas toutes d'un DUERP et nous a annoncé qu'il nous ferait parvenir un document spécifique sur la QVCT.

La situation est d'autant plus préoccupante que la CNSA fait mention d'« une très forte augmentation des salaires dans le secteur médico-social » !!!

| CNSA – CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE

A titre d'illustration (extrait du rapport de la CNSA) : « *Sur les 3 dernières années observées, de 2020 à 2023, dans les structures pour personnes en situation de handicap et les services multiclientèles, les salaires moyens par tête (SMPT) ont augmenté d'au moins 20 %* »

Grâce au Ségur en particulier (4,3 milliards d'euros cumulés entre 2020 et 2023) ! Le DG de la CNSA n'est pour autant pas favorable à la généralisation du Ségur considérant que les personnels des UGECAM bénéficient d'un « *niveau de salaires plus élevé* ».

Tellement plus élevé que nous ne connaissons plus de difficulté en matière d'attractivité ?

Face à ce déni de droit à un traitement équitable, le SNFOCOS a demandé à être destinataire des éléments sur lesquels la CNSA se fonde pour avancer de tels propos ainsi que la diffusion d'un état comparatif des UGECAM par rapport au secteur médico-social pris dans son ensemble, d'ici à la prochaine INC.

Laurent Castra pour la délégation du SNFOCOS

The logo for Snfoccos features the word "Snfoccos" in a blue, sans-serif font. The "S" is bold and solid, while the "n" is outlined. The "f" is also outlined and has a distinctive shape. The "o" is a simple outline, and the "c" and "s" are solid and bold.

TOUJOURS OUBLIÉS DU SÉGUR DE LA SANTÉ !

Le SNFOCOS et les agents des services supports du secteur médico-social de l'UGECAM, agents de service hospitalier, cuisiniers, lingères, personnels administratifs, techniciens, secrétaires, ouvriers d'entretien, chauffeurs, cuisiniers, directions d'établissements, dénoncent aujourd'hui leurs exclusions persistantes des revalorisations salariales issues du Ségur de la santé.

Alors que tous les autres organismes, établissements et secteurs médico-social ont déjà bénéficié de ces revalorisations, les personnels des services supports de l'UGECAM restent injustement stigmatisés. Pourtant, leur rôle est indispensable au fonctionnement quotidien des établissements : hygiène, sécurité, maintenance, logistique, accueil, transport des usagers, suivi administratif, soutien aux équipes éducatives et soignantes, management...

Ce traitement inégal constitue un déni de leur engagement et un mépris de leur travail, notamment après leur présence continue pendant la crise sanitaire, souvent dans des conditions difficiles. **Cette situation est aggravée par une nouvelle classification professionnelle défavorable.**

Le SNFOCOS s'interroge également sur l'action de la direction nationale de l'UGECAM, qui n'a pas su défendre leurs droits et leur reconnaissance à la hauteur de leur implication. Contrairement à nos concurrents qui ont pris le problème à bras le corps avec les résultats que nous connaissons.

Face à cette situation, le SNFOCOS, exigent la reprise immédiate des négociations pour les oubliés du Ségur du médico-social pour obtenir :

- une revalorisation salariale équitable et immédiate ;
- la reconnaissance de leur rôle au même titre que les autres professionnels du secteur ;
- l'inclusion pleine et entière de tous les métiers dans la politique salariale de l'UGECAM.

L'UGECAM est un ensemble solidaire où chaque maillon est essentiel.

Sans ces professionnels, le système ne peut fonctionner.

Stéphane Bianco

PROCHES AIDANTS

COURT MÉTRAGE PRÉSENTÉ À L'OCIRP LE 8 JUILLET 2025



Dans le cadre des 80 ans de la Sécurité sociale...

Avant-première court métrage en réalité virtuelle

Glissez-vous dans la peau
de Laëtitia, salariée aidante

8 JUILLET 2025

De 18h00 à 21h00

En présence de :

Marie-Anne MONTCHAMP
Elodie MARCHAT
Guillaume CLERE

Directrice Générale de l'OCIRP
Directrice Générale Institut 4.10
Fondateur Revertio



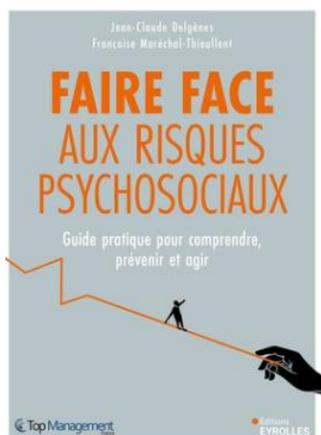
OCIRP - 17 RUE DE MARIGNAN
75008 PARIS
métro : arrêt Franklin D. Roosevelt

Inscription Obligatoire
CLIQUEZ ICI !



RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

« FAIRE FACE AUX RISQUES PSYCHO-SOCIAUX »,
SORTIE DU NOUVEL OUVRAGE DE JEAN-CLAUDE
DELGÈNES



Burn-out, harcèlement moral et sexuel, stress chronique, violences psychologiques, chantage, crises suicidaires...

Les risques psychosociaux (RPS) n'ont jamais été aussi présents dans l'univers professionnel, mettant en péril à la fois la santé mentale des salariés et la performance des organisations.

Cet ouvrage se présente avant tout comme un **guide complet et accessible** pour comprendre, anticiper et agir face à ces dérives.

Il propose **une analyse approfondie de l'ensemble des RPS**, nourrie de nombreux **retours d'expérience concrets**.

1
2

I NOS PARTENAIRES



AGENDA

27/06/2025
INC Famille

30/06/2025
CPP Encadrement du
SNFOCOS

08/07/2025
RPN Complémentaire Santé
RPN RSE

POUR ADHÉRER AU SNFOCOS
Contactez les élus ou représentants SNFOCOS
présents dans votre organisme
ou adhérez via le formulaire en ligne sur :
<https://snfocos.org/adherer/>



Snfocos

Un syndicat en action, une force pour les cadres